



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-deux, le 19 Septembre à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, ~~Mme LEVOYE~~, ~~M DUPIUY~~, ~~M COYEAUD~~, Mme ADDE, M GAUTHIER, M GAUTIER, ~~M DUBOIS~~, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT-

Date de Convocation :
12 Septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 11

Absents excusés :

Mme LEVOYE (donne procuration à Mme SEPTSAULT), M DUPIUY (donne procuration à Mme GUILLAUMET), M COYEAUD -

Absents :

M DUBOIS -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.



N° 2022 – 44 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 4 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ **Adopte** le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 4 juillet 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200715-20220919-D2022-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022